

Accuse de réception en préfecture : 17/04/2025
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine », de la commune des Mureaux à la communauté urbaine,

CONSIDERANT que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis sur ce transfert de compétence,

CONSIDERANT que ce transfert n'est pas contraire aux intérêts de la commune de Chanteloup-les-Vignes, et qu'il convient de donner un avis favorable,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable au transfert de la compétence « membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine », de la commune des Mureaux vers la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, tel que décidé par délibération de la communauté urbaine n°CC_2025-02-13_01 en date du 13 février 2025.

DIT que la présente délibération sera notifiée à Madame la Présidente de la communauté Grand Paris Seine et Oise.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

